

Annexes à l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2024 portant exécution du code wallon du Tourisme.

Annexe 1 au Code wallon du tourisme

Délégations DG – Marchés publics

	Procédure ouverte	Procédure concurrentielle avec négociation Procédure négociée avec mise en concurrence préalable Procédure négociée directe avec publication préalable Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	Procédure négociée sans publication préalable Procédure négociée sans mise en concurrence préalable Convention « in house »
	Procédure restreinte		
	euros	euros	euros
TRAVAUX			
Directeur général	1.250.000	500.000	300.000
FOURNITURES			
Directeur général	500.000	400.000	150.000
SERVICES			
Directeur général	250.000	150.000	120.000